

Communes et CPAS craignent la disparition de 1 675 emplois

■ La réforme du système des points APE en Wallonie fait peur aux pouvoirs locaux qui écrivent au gouvernement wallon.

Lundi 25 juin, les rues de Namur étaient noires de manifestants. Dix mille pour les organisateurs, forcément moins pour la police. Le jeu est connu. Il n'empêche, cette manifestation qui avait dans sa ligne de mire la réforme du système APE, portée par le ministre Jeholet (MR), était la première véritable mobilisation syndicale depuis la mise en place du gouvernement Borsus (MR-CDH) l'été dernier. A l'appel des syndicats FGFB et CSC ainsi que de l'Unipso (employeurs du secteur non marchand), un pourcentage important de travailleurs qui bénéficient actuellement de cette aide à la promotion, de l'emploi – 45 000 en Wallonie – étaient à Namur pour exprimer leur inquiétude.

La semaine précédente, le gouvernement wallon avait tenté de rassurer les travailleurs du non-marchand et autres bénéficiaires du système en annonçant avoir dégagé 30 millions d'euros afin de préserver certaines petites ASBL qui seraient mises en difficultés à cause de la réforme. Si cette dernière maintient, en effet, pendant deux ans (une phase de transition) le budget d'un milliard d'euros, certaines petites structures pourraient trinquer à cause d'un emploi APE qui n'aurait pu être compensé par des moyens propres.

Il en serait également de même pour les pouvoirs locaux (communes et CPAS). Au niveau de leurs fédérations – Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) et Fédération des CPAS wallons –, les choses commencent à bouger timidement. *“Mais je crois que les pouvoirs locaux n'ont pas encore réellement pris conscience de ce que va provoquer cette réforme au sein de leur personnel”*, explique une source proche du dossier.

Des craintes que l'on retrouve exprimées dans un courrier envoyé par la fédération des CPAS de Wallonie et l'Union des villes et communes au ministre-Président wallon, Willy Borsus (MR). *“Afin de maintenir le volume de l'emploi au niveau local, nous revendiquons qu'une indexation soit prévue pour la période dite “transitoire” à concurrence de 4 % au lieu des 2,27 % actuellement proposés”*, peut-on

lire dans la lettre. Si le gouvernement ne répond pas à cette revendication, les pouvoirs locaux wallons pourraient voir plusieurs équivalents temps plein passer à la trappe: *“Il y va du sort de 950 équivalents temps plein APE – soit 4 % des effectifs des pouvoirs locaux sous régime APE – qui seraient en balance si l'indexation du financement reste trop faible”*.

Des emplois en CDD

Ce n'est pas tout. Pour remplir sa réserve de 30 millions d'euros destinée à soutenir les petites ASBL, le gouvernement a décidé de supprimer certains emplois APE à durée déterminée créés par le Plan Marshall. Les pouvoirs locaux espéraient manifestement que ces emplois soient reconduits. *“Si ces projets devaient être amputés de 20 % de leurs moyens, une menace sur 725 emplois serait à prévoir pour les pouvoirs locaux”*, expliquent encore l'UVCW et la Fédération des CPAS dans la lettre adressée à Willy Borsus. Le chiffre du nombre d'emplois menacés dans les communes et CPAS wallons ne serait alors plus de 950 mais de 1 675 emplois. Les moyens dégagés par le gouvernement pour pérenniser des petites ASBL supprimeraient d'autres emplois dans les pouvoirs locaux, estimant l'UVCW et la Fédération des CPAS.

Diverses simulations ont été effectuées par les pouvoirs locaux. Elles démontrent que Charleroi, par exemple, perdrait 7 % de son enveloppe APE et Liège, 8 %. La Louvière perdrait 13 % de ses moyens APE et Sambreville 8 %.

Au niveau des CPAS, ceux de Seraing et de Charleroi verraient leurs subsides APE baisser de 8 %. Walcourt perdrait 19 %, Flémalle 9 %, La Louvière 11 % et Oupeye 13 %. La Fédération des CPAS et l'Union des villes ont d'ailleurs envoyé un communiqué de presse, vendredi matin, demandant au gouvernement wallon de prévoir 15 millions d'euros supplémentaires.

A titre informatif, précisons que des simulations ont également été réalisées dans des ASBL du secteur non marchand. Certaines situations semblent inquiétantes puisqu'une ASBL namuroise active dans l'accueil des jeunes enfants pourrait perdre 31 % de sa subvention. L'enveloppe de secours dégagée par le gouvernement wallon sera-t-elle suffisante pour rencontrer toutes ces situations ? Les syndicats, l'UVCW, la Fédération des CPAS et l'Unipso craignent que non.

Stéphane Tassin

Le chiffre du nombre d'emplois menacés dans les communes et CPAS wallons ne serait plus de 950 mais de 1 675 emplois.

Les simulations démontrent que Charleroi perdrait 7 % de son enveloppe APE et Liège en serait à 8 % de pertes. La Louvière perdrait 13 %.

Le prochain mécanisme APE tiendra compte de “l’intérêt wallon”

Dans la première mouture de sa réforme du mécanisme APE, le ministre wallon de l’Emploi Pierre-Yves Jeholet (MR) pointait notamment la politique “*du fait du prince*”. Il reprochait au PS, lorsqu’il était au pouvoir, d’attribuer des points APE à des structures proches de lui, sans réelle objectivation. Une version des faits que le PS a toujours contestée. Après la période transitoire (2018-220), le budget des APE sera réparti entre les ministres en fonction de leurs compétences.

Les membres du gouvernement devront les utiliser pour les politiques qu’ils mènent. Un certain nombre de balises sont donc envisagées par Pierre-Yves Jeholet. Des balises inscrites noir sur blanc dans la dernière note émanant du cabinet du ministre wallon de l’Emploi. On retrouve deux types de balises. Les “*obligatoires*” et “*les souhaitables mais non obligatoires*”. Que disent-elles ?

1 Les balises obligatoires

Chaque ministre fonctionnel devra publier un cadastre des bénéficiaires relevant de ses compétences. Les subventions devront se faire sur la base de critères objectifs préalablement définis. Les subventions qui seront octroyées devront faire l’objet d’évaluations régulières. Les futures subventions APE – qui changeront de nom – seront destinées uniquement au secteur non marchand.

2 Les balises souhaitables mais non obligatoires

Les critères objectifs qui n’ont pas encore été définis devraient pouvoir permettre une répartition des subventions en tenant compte de “*l’intérêt wallon*”. Le ministre considère qu’avant l’octroi de chaque subside, il conviendra de se poser la question suivante: “*Est-ce pertinent et efficace d’investir de l’argent public wallon pour subsidier cette mission ?*”

S.Ta.